

À ce jour, nous disposons d'une circulaire qui, en fait, ferme toutes les portes.

En termes de concertation, observons qu'il est toujours curieux de mettre du dialogue social à tous les niveaux et à toutes les sauces, d'en appeler à la négociation, tout en envoyant assez fortement le message : « Circulez, il n'y a rien à voir (à négocier en l'occurrence) ».

Si les lignes ne bougent pas, nous ne pouvons que vous inciter à un optimisme très, très mesuré sur l'issue de ces échanges.

Sans prendre de gage sur la suite, et afin d'ouvrir nos travaux, nous allons débiter par une demande de données. Celles-ci sont incontournables pour l'avancée des travaux.

Il s'agit notamment des données précises sur :

- **Le type de personnes couvertes par une assurance complémentaire ;**
- **Le niveau et la nature de cette dernière ;**
- **Le public bénéficiaire de la prise en charge des 15 euros ;**
- **Le nombre des retraité.e.s concerné.e.s et nombre d'enfants...**

Quelques chiffres sont déjà apparus dans les documents. Nous avons besoin de plus de données et aurons de nombreuses autres questions dans les temps qui viennent.

Nous ne vous demandons pas ces données aujourd'hui. Par contre, elles nous sont nécessaires le plus tôt possible.

Se pose également la question des moyens dédiés à ces enjeux fondamentaux. Ils exigent à la fois des forces et des compétences nouvelles pour Bercy (sachant que l'instance compétente est le futur CSAM) et pour les directions à réseau. Et vous avez bien évidemment deviné la chute du présent paragraphe : **il n'est pas question de voir débouler avec force des sociétés privées qui vont faire leur miel (et leurs marges bénéficiaires) de travaux qui relèvent du domaine public et social.**

Dès cette réunion, **Solidaires Finances** tient à souligner plusieurs questions importantes, à prendre en compte dès aujourd'hui pour le début des négociations :

- D'abord les points bien identifiés par le décret comme étant à négocier au niveau ministériel (mécanismes de solidarité, accompagnement social, prévention en santé publique et CPPS) ;
- Le périmètre des services, structures, autorités administratives à inclure dans le périmètre des Finances ;
- le périmètre des agent.e.s concerné.e.s, à savoir toutes et tous les fonctionnaires, contractuel le.s... (par exemple les hauts fonctionnaires de Bercy relèvent-ils du régime PSC des Finances ?) ;
- Le couplage santé / prévoyance incluant la dépendance (dont bénéficie une très large majorité des agent.e.s des Finances depuis des années) ;
- Les garanties à ajouter au panier Fonction Publique Etat pour retrouver au moins le niveau de couverture santé dont bénéficient déjà aujourd'hui plusieurs dizaines de milliers d'agent.e.s de Bercy.

Toutes les préoccupations exprimées ici et plus haut sont celles de la période qui s'ouvre, mais également valable pour la décennie - et sûrement plus - qui vient.

Ceci nous amène naturellement à une dernière remarque concernant le calendrier : si nous démarrons effectivement, début 2023, nous ne sommes pas obligé.e.s de conclure avant l'été. À notre sens, la chose est même irréaliste et non souhaitable.

Le sujet ne sera pas, quoi qu'il advienne, simple (c'est un euphémisme...). N'y ajoutons pas une contrainte qui n'a pas lieu d'être : celle du temps.

Pour conclure, si d'aucun.e.s avaient cru comprendre ou entendre que l'affaire serait réglée en quinze jours ou un mois et que tout est bouclé par le niveau Fonction Publique, elles et ils se trompent lourdement. Cela peut éventuellement être le cas pour des ministères partant de plus bas et pour lesquels la nouvelle donne est un progrès par essence. Bercy est dans une situation différente, comme déjà affirmé ci-dessus.

En tout état de cause, ce n'est pas ainsi que nous l'entendons pour notre part. Nous sommes partis pour des travaux de masse et sur une durée peu commune. Sauf à vouloir vider le sujet de sa substance...